Ursula VON DER LEYEN

Présidente

Commission Européenne

Rue de la Loi / Wetstraat 200

1049 Bruxelles - Belgium

Paris, le 1er octobre 2024

Objet : Appel à un cadre juste et équitable dans l'acte délégué sur l'hydrogène à faible teneur en carbone

Madame la Présidente,

Dans ce début de mandature, le rapport de Mario Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne réalisé à votre demande, a retenu toute notre attention.

Nous saluons en particulier sa reconnaissance de la nécessité d'impliquer les syndicats pour dégager un consensus sur les politiques futures. Nous partageons également le constat que pour répondre au « défi existentiel » auquel est confrontée l'Union européenne (UE), la réponse ne peut pas être le coût de la main-d'œuvre ni la flexibilité du marché du travail - au sein de l'Union européenne, la productivité a été légèrement meilleure qu'aux États-Unis à l'exception d'un seul secteur – mais réside dans la capacité de l'Europe à sortir du dogme de la concurrence pour aller vers une stratégie cohérente et de coopération entre États et une Europe plus forte. Cela réside aussi dans la capacité des États-Membres à développer les technologies matures et nouvelles pour décarboner notre continent afin de répondre aux besoins des populations et à nos ambitions de réduction de gaz à effet de serre.

Pour relever les défis européens de compétitivité, nous sommes convaincus que la décarbonation doit être accélérée en s'appuyant sur toutes les technologies et solutions disponibles : les énergies gaz ou électricité renouvelables, le nucléaire, l'hydrogène, les batteries, le déploiement des infrastructures, l'efficacité énergétique et les technologies CCUS. Ces technologies doivent être exploitées en fonction des caractéristiques géographiques, historiques et industrielles du mix énergétique de chaque État Membre.

Comme souligné dans le rapport, le développement de l'énergie nucléaire ainsi qu'une approche basée sur la neutralité technologique sont nécessaires pour accélérer la décarbonation de manière soutenable économiquement et socialement – et nous ajoutons en préservant l'emploi européen et en lui permettant de se développer. Le secteur du nucléaire représente actuellement plus de 1 100 000 emplois en Europe.

L'hydrogène est aussi amené à jouer un rôle important dans la décarbonation sous réserve, comme l'a rappelé la Cour des comptes européenne en juillet dernier à la Commission, d'avoir fixé des objectifs réalistes en matière de production et d'importation.

L'acte délégué qui va définir prochainement l'hydrogène bas carbone produit à partir d'énergie nucléaire (ou de combustible fossile avec captage de CO_2) constitue une avancée pour une future réglementation soutenant la compétitivité de la décarbonation.

Pour les syndicats français de l'énergie, le développement de l'hydrogène doit être encadré et planifié afin d'avoir un prix de l'hydrogène permettant la réalisation de la transition à la mobilité et à des productions décarbonées pour les industriels. Cet acte délégué doit impérativement reconnaître le contenu spécifique en carbone de l'électricité nucléaire en particulier dans les contrats de long terme.

L'hydrogène va jouer un rôle clé dans le pacte vert pour l'Europe et dans le plan REPowerEU. L'intensification de l'utilisation de l'hydrogène, de l'ammoniac et d'autres produits dérivés accélérera la décarbonation de notre système énergétique et réduira considérablement la dépendance de l'UE à l'égard des combustibles fossiles importés.

Il est important de veiller à ce que l'augmentation de la demande d'hydrogène soit soutenue par la création de nouvelles capacités de production d'électricité bas carbone, tout autant que d'imposer des critères sociaux et environnementaux à l'octroi des aides publiques.

Enfin, elle doit prendre en compte le caractère unique de chaque projet de production d'hydrogène afin de mesurer les émissions et permettre ainsi une évaluation juste et précise des économies de GES. Il doit couvrir également l'électricité du réseau dans des zones alimentées en électricité bas carbone et des connexions directes aux centrales nucléaires, y compris les futurs SMR.

Alors que l'industrie européenne souffre d'un écart de compétitivité important par rapport aux autres régions du monde en raison des prix élevés de l'énergie, avec des conséquences économiques, industrielles et sociales néfastes et considérables, notamment sur l'emploi, nos fédérations syndicales demandent que cet acte délégué hydrogène bas carbone crée un cadre juste et équitable pour favoriser le développement de l'industrie et de l'emploi sur les chaînes de valeurs européennes, et ce dans le respect des objectifs climatiques.

Espérant que cet appel sera entendu, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre très haute considération.

Le secrétaire général de la FNME-CGT

Sébastien MENESPLIER

Le secrétaire général de la CFE-CGC Énergies

Alexandre GRILLAT

Le secrétaire général de la FCE-CFDT

Dominique BOUSQUENAUD

Le secrétaire général de FO Énergies et Mines

Alain ANDRE